GMA GARNET GROUP

when your abrasive matters!

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de publication : Novembre 2014
Version 11

SECTION 1 – IDENTIFICATION DES MATÉRIAUX ET DU FOURNISSEUR

(a) Nom GHS du produit : **GMA Garnet™**

(b) Autres appellations :
Sable grenat, grenat almandin, PremiumBlast™, SpeedBlast™, NewSteel™, 30/60 maille, 50 maille, 60 maille, 80 maille, 90 maille, 120 maille, 600/250.

(c) Utilisations recommandées : Nettoyage au jet abrasif de sable, découpe au jet d'eau abrasif, techniques de traitement de l'eau.

(d) Détails concernant le fournisseur :

GMA Garnet Pty Ltd
122 Goulds Rd, Geraldton, Western Australia 6532

Numéro de téléphone :	Numéro de fax :
+61 8 9923 6000 (Australie)	+61 8 9923 3747
+1 832 243 9300 (États-Unis)	E-mail: sales@gmagarnet.com.au

(e) Numéro de téléphone d'urgence :

+61 8 9923 6000 ; 24 heures : +61 402 293 603 (Australie)
+1 832 243 9300 ; 24 heures : +1 713 301 0354 (États-Unis)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

(a) Classification GHS de la substance :

Pas de classification.

(b) Éléments d'étiquetage GHS, dont avertissements d'utilisation :

Le produit est constitué en grande partie de grenat (de type almandin) qui est une substance non dangereuse. Des traces de poussières dans le produit non-utilisé proviennent du carbonate de calcium qui
est également non-dangereux.

(c) Autres dangers n'impliquant pas une classification :

Ne pas inhaler la poussière dégagée par le produit utilisé. Elle a pu être contaminée au cours de l'utilisation.

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ce matériau est un mélange naturel de grenat almandin et de traces d'autres minéraux.

Nom chimique	Nom commun	Numéro CAS	Proportion (poids %)
$Fe_3Al_2(SiO_4)_3$	Grenat almandin	1302-62-1	Supérieur à 97 %
$FeTiO_3$	Ilménite	103170-28-1	Moins de 2 %
$CaCO_3$	Carbonate de calcium	471-34-1	Moins de 1,5 %
$ZrSiO_4$	Zircon	149040-68-2	Moins de 0,1 %
SiO_2	Silice cristalline	14808-60-7	Moins de 0,1 %

SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Pas d'effets aigus ou chroniques sur la santé des travailleurs exposés à court ou long terme à ce produit.

(a) Description des premiers soins à apporter :

En cas d'ingestion : Non toxique. Il n'existe aucun effet connu sur la santé suite à une ingestion accidentelle de petites quantités survenue au cours d'une utilisation normale. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner une gêne abdominale en raison du pouvoir abrasif. Consultez si des symptômes se développent.

Contact avec l'œil: L'exposition à des particules et à la poussière peut entraîner une irritation de l'œil en raison du pouvoir abrasif. Rincez abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules aient été nettoyées. Consultez si l'irritation ou la douleur persistent.

Contact avec la peau : Il n'existe aucun effet connu sur la santé suite au contact avec la peau survenu au cours d'une utilisation normale. Consultez si des symptômes se développent. Le contact avec du matériau sous pression peut endommager la peau par abrasion.
Nettoyez et bandez toute plaie ouverte et consultez un médecin.

Inhalation : L'exposition à la poussière créée au cours de l'utilisation du nettoyage par soufflage peut entraîner une irritation de la gorge et des poumons, de la toux ou une perte du souffle.
Prenez l'air et mouchez-vous pour évacuer les particules du nez.
Consultez si les symptômes persistent.

(b) Les symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :

En cas d'ingestion : Pas de symptômes spécifiques notés.
Contact avec l'œil: Pas de symptômes spécifiques notés.
Contact avec la peau : Pas de symptômes spécifiques notés.

- Inhalation : pas de symptômes spécifiques notés.

(c) Nécessité de consulter immédiatement et traitement spécial, si nécessaire :

- Il est recommandé de toujours avoir des lavabos pour se laver les yeux sur le lieu de travail.

SECTION 5 – MESURES ANTI-INCENDIE

Ce produit est non-inflammable et ne convient pas à la combustion.

a)	Moyen d'extinction :	Non-inflammable. Utilisez un moyen d'extinction pour les matériaux alentours.
b)	Dangers spécifiques liés à l'utilisation de produits chimiques :	Aucun danger connu.
c)	Équipement de protection et précautions spéciales :	Aucune procédure spécifique n'est donnée. Utilisez l'équipement de protection et les mesures de précaution adaptés à un environnement inflammable .

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

(a) Les précautions personnelles, l'équipement de protection et les procédures d'urgences :
Aucune mesure de précaution spécifique à adopter. Portez un équipement de protection pour une utilisation normale.

(b) Précautions environnementales :
Aucune mesure de précaution spécifique à adopter. Ce matériau ne doit pas être jeté dans la nature. Il doit être récupéré et jeté selon les directives locales, nationales ou fédérales.

(c) Les méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :
Il faut si possible utiliser un aspirateur pour éviter de générer de la poussière non nécessaire, sinon balayez et ramassez tout matériau renversé.

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

(a) Précautions pour une utilisation en toute sécurité :
Aucune mesure de précaution spécifique à adopter.

(b) Les conditions pour un stockage en toute sécurité et pour éviter tout incompatibilité :
Les zones de stockage doivent être ventilées et la génération de poussière minimisée lorsque vous manipulez le produit non contenu. Nettoyez bien la zone pour garder la poussière au minimum.

SECTION 8 – CONTRÔLE D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

(a) Paramètres de contrôle/standards d'exposition :

Silice cristalline (quartz) poussière respirable : 0,1 mg/m^3 TWA (time weighted average, soit une moyenne pondérée dans le temps), peut être dépassé lorsque le produit est utilisé pour le nettoyage à jet en fonction du jet de matériau (la poussière respirable est ≤ 7 microns particule diamètre aérodynamique).
Poussière totale (non respirable) : 10 mg/m^3 TWA

(b) Contrôles technique appropriés :

Maintenez une ventilation et/ou une collecte de la poussière pour réduire l'exposition à la poussière générée pendant la manipulation, l'utilisation et le nettoyage. Maintenez un environnement propre et sécurisé et
contrôlez l'efficacité.

(c) Mesures de protection individuelle :

Suivez les directives locales, nationales ou fédérales relatives à l'équipement de protection personnelle. Les opérations de nettoyage à jet nécessitent une cagoule de protection alimentée en air conformément aux standards applicables comme les directives australiennes 1715,1716 et européennes EN14594:2005 comme le Nova 2000 ainsi que des gants et un tablier en cuir (ou équivalent). Des protections auditives doivent également être portées lorsque vous nettoyez au jet de sable.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

(a)	Apparence	: Sable libre de couleur rose à rouge.
(b)	Odeur	: Inodore.
(c)	Seuil olfactif	: Non applicable.
(d)	pH	: 8 à 9
(e)	Point de fusion	: Environ 1250˚C (2282˚F)
(f)	Point d'éclair	: Incombustible.
(g)	Taux d'évaporation	: Non applicable.
(h)	Inflammabilité (solide, gazeux)	: Non-inflammable.
(i)	Inflammabilité supérieure/inférieure ou limites d'explosion	: Incombustible.
(j)	Pression vapeur	: Non applicable.

(k)	Densité vapeur	: Non applicable.
(l)	Gravité spécifique	: 4,1
(m)	Solubilité	: Insoluble.
(n)	Radioactivité	: Non détectable au-dessus des niveaux d'arrière-plan.
(o)	Dureté	: 7.5 – 8,0 Mohs
(p)	Taille des particules	: Comprise en moyenne entre 0,1 et 0,6 mm (150 maille– 30 maille), selon le degré.
(q)	Forme des particules	: Subangulaire.
(r)	Densité volumétrique	: Environ 2,3 t/m^3 (145 lbs/ft^3)
(s)	Contenu de composés organiques volatiles	: Inférieur aux limites détectables.
(t)	Coefficient de partition : n-octane/eau	: Inapplicable.
(u)	Température d'auto-inflammation	: Inapplicable.
(v)	Température de décomposition	: Inapplicable.
(w)	Viscosité	: Inapplicable.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

(a)	Réactivité et anticipées	: Solide inerte dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.
(b)	Stabilité chimique	: Solide stable dans des conditions normales et anticipées de stockage, de manipulation et d'utilisation.
(c)	Réactions dangereuses possibles	: Aucun danger connu.
(d)	Conditions à éviter	: Aucun danger connu.
(e)	Matériaux incompatibles	: Aucun danger connu.
(f)	Produits de décomposition dangereux	: Aucun danger connu.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

(a) Informations relatives aux effets toxicologiques.
Pas d'effets aigus ou chroniques sur la santé des travailleurs exposés à court ou long terme à ce produit. Ce produit ne contient pas de substances toxiques au-dessus des concentrations supérieures aux limites mesurées.

(b) Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucun danger connu.

(c) Effets retardés et immédiats et également effets chroniques d'une exposition à court et long terme : Aucun danger connu.

(d) Mesures chiffrées toxicité : Aucun danger connu.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

(a) Écotoxicité :
Ce produit est une substance minérale qui se trouve dans la nature sans écotoxicité connue.
Il est insoluble dans l'eau et il est peu probable qu'il contamine les cours d'eau ou les chaînes alimentaires.

(b) Persistance et dégradabilité :
Produit stable et inerte qui n'est pas biodégradable en l'état.

(c) Potentiel bio-accumulatif : ce produit n'est pas bio-accumulatif.

(d) Mobilité dans le sol : Inférieur aux limites détectables.

(e) Autre effets antagonistes : Aucun connu.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

(a) Méthodes d'élimination :
Suivez les directives locales, nationales ou fédérales relatives à l'élimination des déchets solides inertes, comme le dépôt à une déchetterie.

(b) Considérations relatives à l'élimination des déchets :

DU MATÉRIAU CONTAMINÉ OU RÉDUIT EN POUSSIÈRE EN COURS D'UTILISATION NÉCESSITE UNE MANIPULATION ET UNE ÉLIMINATION SPÉCIFIQUE. IL EN VA DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR D'ÉVALUER, DE CLASSIFIER ET D'ÉLIMINER LE MATÉRIAU APRÈS UTILISATION.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

a)	Numéro UN	:	Aucun attribué.
b)	Nom d'expédition propre UN :	:	Pas classé pour le transport.
c)	Classe(s) de danger de transport	:	Pas classé comme dangereux selon le code ADG.
d)	Groupe d'emballage	:	Pas classé pour le transport.
e)	Dangers environnementaux		Pas classé comme polluant marin. Ne correspond pas aux critères du paragraphe 2.9.3.3.1 « substances dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique) ».
f)	Précautions spéciales pour l'utilisateur	:	Aucune précaution particulière n'est nécessaire. Il est recommandé de garder les sacs fermés et les charges de matériaux secs couverts pour empêcher la formation de poussière et la propagation de l'humidité.
g)	Code Hazchem	:	Aucun attribué.

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

(a) Les directives/lois de sécurité, de santé et environnementales spécifiques au mélange de substance :

GMA Garnet™ est exempté de l'obligation d'enregistrement sous la loi REACH (CE 1907/2006) annexe V 7.

Ce produit est une substance non-organique et correspond pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe XIII de REACH.

Aucune réglementation supplémentaire connue pour ce produit.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Ce SDS a été préparé par GMA Garnet Pty Ltd et répond aux exigences du code du travail australien de la loi *Preparation of Safety Data Sheets for Hazardous Chemicals December 2011* et suit le système global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (le GHS).

Selon la directive Worksafe Guidance Note NOHSC 3017, chaque utilisateur doit consulter les informations dans le contexte de l'utilisation souhaitée.

Date de publication : Novembre 2014
Version 11
Fin de SDS.